

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 2 (1893)
Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland,
Österreich und Italien:
Bei der Post abnommt:
Fr. 8.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt gratis

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petit-
soile oder deren Raum.
Bei Wiederholungen
entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder
bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'étranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne,
l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 8.— par an.
Les sociétaires reçoivent
l'organe gratuitement.

Annonces:

20 cts. pour la petite ligne
ou son espace.
Rébais en cas de répétition
de la même annonce.
Les sociétaires
payent moitié prix.

Hôtel-Revue

2. Jahrgang 2^{me} ANNEE

Organ und Eigentum

Organe et Propriété

des

de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.
Telegraph-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expedition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société Suisse des
Hôteliers, réunie le 28 Octobre 1893 dans la grande
salle de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

Ordre du jour:

- Rapport de gestion.
- Comptes annuels.
- Election de deux commissaires vérificateurs.
- Fixation du montant de la cotisation annuelle, ainsi que du budget de l'exercice 1893/94.
- Communications relatives à l'Ecole professionnelle.
- Question des jours de repos.
- Pétition de la société suisse des voyageurs de commerce concernant l'abolition des pourboires.
- Exposition nationale de Genève en 1896.
- Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
- Propositions individuelles.

A 10 h. ³/₄, M. le Président Dœpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 57 sociétaires présents et donne lecture des télégrammes d'excuse de MM. Wegenstein (Neuhausen), Truttmann (Seelisberg) et Escher (Brigue).

Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Boller (Hôtel Victoria, Zurich) et F. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

Le Président consacre quelques paroles d'affectueux regrets aux membres décédés depuis la dernière Assemblée générale, MM. Théod. Brunner, Hôtel Baur au Lac à Zurich, Fréd. Betschen, Pension Visinand à Montreux, Ignace Guérolé, Hôtel de la Poste à Sierre et A. Heimberg, Hôtel du Rigi Vaudois à Glion. Les assistants se lèvent de leurs sièges en l'honneur des défunts.

Admissions dans la Société:

Section Lac Léman:

- M. J. Schieb, Directeur du Grand Hôtel et de l'Hôtel des Alpes à Territet.

Section Oberland bernois:

- M. Charles Illy, Kuranstalt Weissenstein.

Section Lac des Quatre-Cantons:

- M. C. Borsinger, Kuranstalt Schoneck sur Beckenried.

No. 1 de l'ordre du jour. Le rapport de gestion, dont chaque membre a reçu un exemplaire avec l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée, ne donne lieu à aucune observation et est adopté sans discussion.

A titre de complément, M. Berner fournit quelques renseignements sur diverses questions relatives au Bureau central officiel et dont le rapport ne parle pas: vu le peu de succès obtenu jusqu'ici, on a renoncé à faire une réclame spéciale pour le placement d'employés dans le Midi; le prix des annonces dans l'„Hôtel-Revue“ a été abaissé; à la place du commis Jacob révoqué, qui avait lui-même remplacé le commis Weiss démissionnaire, on a engagé en la même qualité Mademoiselle Emma Mesmer de Muttentz; pour l'impression de l'„Hôtel-Revue“, on a passé un contrat avec l'imprimerie bâloise (Verlagsdruckerei), dont les services sont jusqu'ici fort satisfaisants; le Bureau a recueilli les dons en faveur du personnel d'hôtels sinistré lors de l'incendie de Grindelwald et en a envoyé le montant, fr. 635, au Comité de secours; il a de plus encaissé et livré les dons faits en faveur de l'Ecole professionnelle par les sociétaires qui voulaient s'exempter des félicitations de nouvelle-année.

Quant à l'activité du Bureau au point de vue de la publicité-réclame, M. Berner se réfère aux nombreux articles publiés à ce sujet dans l'„Hôtel-Revue“ et, pour plus de clarté, donne lecture du rapport de la Commission spéciale instituée pour l'étude de cette question. Il recommande très instamment aux socié-

taires d'utiliser les données recueillies par le Bureau et d'informer immédiatement celui-ci de toutes les irrégularités et escroqueries accomplies ou seulement tentées, comme p. ex. l'histoire des malles de Londres.

Le rapporteur termine en invitant les membres qui se rendraient à Bâle à visiter personnellement le Bureau; il prie aussi ses collègues de faire don des livres, brochures, etc. dont ils pourraient disposer en faveur de la création d'une bibliothèque spéciale dans le Bureau central officiel.

No. 2. L'exactitude du compte annuel, dont l'extrait figure dans le rapport de gestion, étant attestée par les commissaires-vérificateurs, le dit compte est approuvé sans discussion.

No. 3. M. E. Ritter ayant décliné par écrit une réélection, l'Assemblée nomme commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1893/94 MM. C. Kracht (Hôtel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

No. 4. Le budget de 1893/94 imprimé dans le rapport de gestion comporte les chiffres suivants:

Recettes: cotisations d'entrée . . .	fr. 100
cotisations annuelles de 17000 chambres à 50 cts. „	8500
intérêts des capitaux . . .	300
	fr. 8,900

Dépenses: subvention de la Société au Bureau central officiel	fr. 5000
subvention à l'Ecole professionnelle	4000
cotisation annuelle à l'Union suisse du commerce et de l'industrie	200
direction, déplacements, secrétariat, ports	1500
imprévu	300
	10,500

Déficit probable fr. 2,100

Malgré ce mécompte à prévoir, l'Assemblée décide de maintenir pour le nouvel exercice la cotisation annuelle de 50 centimes par chambre de maîtres et approuve le budget ci-dessus, en quoi il demeure entendu qu'on s'appliquera l'année suivante à rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

No. 5. Le Président fait savoir que l'Ecole professionnelle s'est ouverte le 16 octobre avec 27 élèves et exprime le vœu qu'elle répondra aux espérances fondées sur elle. Il remercie chaleureusement de leurs nombreux travaux et démarches les deux Commissions pour la fondation et pour l'exploitation de l'Ecole (Berner, Tschumi, Wegenstein, Chessex, Raach, Spahlinger, Armleder), sans le louable dévouement desquelles la création de cette institution n'eût pas marché si rapidement.

M. Berner, Président de la Commission de fondation, rapporte sur l'activité de cette dernière pendant l'exercice écoulé; avec l'élaboration des statuts et du prospectus s'est terminé le mandat de la Commission.

M. Tschumi, Président de la Commission de surveillance pour l'exploitation de l'Ecole, rapporte sur son activité à partir de l'approbation des statuts et du prospectus. Aussitôt après la publication de celui-ci dans les journaux, la Commission a reçu chaque jour de nombreuses demandes verbales et écrites; les réponses à toutes ces questions sur l'Ecole ont pris beaucoup de temps; 142 exemplaires des statuts et du prospectus ont été expédiés; un grand nombre de parents et de tuteurs se figuraient à tort que l'institution pourrait transformer en un parfait hôtelier un jeune homme ne possédant aucune notion préalable en matière d'hôtels; il va sans dire qu'on a dissuadé ces personnes d'envoyer à l'Ecole professionnelle leur fils ou pupille, auquel il serait pré-

férable de faire faire tout d'abord un apprentissage pratique.

La Commission de surveillance a tenu séance pour la première fois le 22 avril 1893 et a élu vice-président M. Armleder, trésorier M. Raach et secrétaire M. John Muller; l'Assemblée générale de 1892 en avait déjà désigné le président en la personne de M. Tschumi. Peu après, la Commission réussit à passer un contrat avec M. Muller de l'Hôtel d'Angleterre quant aux locaux d'enseignement, à la pension et au logement des élèves, de même aussi à engager comme maître attiré de l'établissement, M. H. Brid de Lausanne, qui a obtenu la préférence sur environ 70 candidats. Avec son concours, on dressa ensuite le programme des cours et on détermina le matériel d'enseignement. A la date du 27 septembre, la Commission avait reçu 27 demandes définitives d'admission, 8 autres durent être repoussées faute de place suffisante pour loger les postulants. La Commission regrette presque d'avoir accepté la première année déjà 27 élèves, car il s'agit pour le moment d'une expérience à faire et le corps enseignant pourra moins se vouer à chaque élève pris isolément; il pourrait donc facilement arriver que les résultats de l'entreprise restent au-dessous de ce qu'on en attend.

M. Tschumi donne lecture des noms des élèves pour chacun desquels les bons de garantie ont été ponctuellement fournis.

Le 9 octobre, le régime de la maison et le règlement intérieur étaient fixés, les locaux meublés et les livres scolaires achetés; ces derniers sont vendus aux élèves au prix coûtant; à cette date, la Commission a inspecté les dortoirs et salles d'études. Les petits travaux de ménage, tels que les soins à donner aux ustensiles, matériel scolaire, le service de table, etc. sont exécutés par les élèves avec une rotation de 15 jours.

MM. Tschumi, Raach, Muller et Dreyfuss se sont réparti l'enseignement pratique: calligraphie, géographie, connaissance des marchandises, cave et cuisine, service en général, règles de morale et de bonne tenue, comptabilité et correspondance.

Le 17 octobre, jour de l'inauguration de l'Ecole, les élèves inscrits ont subi un examen superficiel qui a démontré que leur degré d'instruction oscille dans des limites fort étendues, ce qui n'est pas à l'avantage de l'institution; pour l'avenir il faudra donc prendre des dispositions de nature à fixer le degré d'instruction justifiant l'admission à l'Ecole. Dans ces conjonctures, et les organes dirigeants et enseignants devant encore se familiariser avec ce nouvel état des choses, les résultats du premier semestre ne peuvent pas être des plus favorables; néanmoins rien ne sera négligé pour atteindre le but proposé et assurer la prospérité future de l'institution.

Ce rapport est accueilli par les applaudissements unanimes de l'Assemblée et le Président en remercie spécialement encore M. Tschumi.

No. 6. Les sociétés d'employés avaient adressé à la dernière Assemblée générale une demande tendant à la réglementation uniforme des jours de repos. Dans le courant de l'année une commission de 7 membres a étudié à fond cette question et présenté un mémoire qui a été longuement débattu dans la séance qu'a tenue la veille le Conseil d'administration.

Il est parvenu également une adresse datée de Genève le 20 courant, du Comité Central de la Société pour l'observation du dimanche; ce document appuie les revendications des employés en ce sens que les heures de repos devraient aussi souvent que possible tomber sur le dimanche matin, afin que le personnel puisse assister au service divin.

La proposition du Conseil d'administration est conçue en ces termes: „Etant données la diversité des hôtels et la durée fréquemment très courte de la saison (6 à 8 semaines), la Société estime impossible d'établir une règle uniforme pour l'octroi

„de jours de repos au personnel d'hôtels et regrette par conséquent de ne pouvoir faire droit aux pétitions qui lui ont été présentées à ce sujet, cela d'autant moins que l'une d'elles demandait contre toutes les règles de la bienséance que ces heures de congé fussent étendues à la nuit et en dehors de la maison. Toutefois la Société admet et désire qu'à chaque employé attaché à un hôtel ouvert toute l'année, il soit accordé une après-midi libre tous les 15 jours au moins. Sur son désir, le personnel engagé à l'année pourra obtenir en lieu et place, au commencement ou à la fin de la saison, un congé prolongé en conséquence, pendant lequel son traitement continuera de courir.“

Après audition d'un rapport du Président, cette proposition est acceptée sans discussion.

No. 7. A plusieurs reprises, le Comité central de la société suisse des voyageurs de commerce a demandé, par voie de pétitions, la suppression des pourboires dans les hôtels des membres de la Société suisse des hôteliers et proposé pour l'exécution de cette mesure un certain nombre de dispositions réglementaires.

Avant d'aborder la question même, M. Lutz (Bâle), que le Comité avait prié de rapporter sur le sujet, fait observer que la façon dont la question, avant la discussion au sein de notre Société, a été intentionnellement lancée dans le public et dans la presse, aux fins de prédisposer l'opinion publique en sa faveur, a rencontré peu de sympathie auprès des hôteliers. Des 1839 hôtels de la Suisse, 258 sont tenus par des membres de notre Société; les voyageurs de commerce fréquentent environ 575 de ces 1839 établissements et sur ces 575, 73 appartiennent à des sociétaires; ainsi donc, il existe à peu près 500 hôtels fréquentés par des voyageurs de commerce, qui n'ont aucun contact avec la Société. Le ressort en première ligne de ce fait que, d'une manière générale, toute cette campagne n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Si les voyageurs de commerce décident de ne plus donner de pourboires et de ne pas s'opposer à ce que ceux-ci soient remplacés par des prix plus élevés sur les notes d'hôtels, la question du pourboire est résolue en ce qui les concerne. Il est parfaitement évident que le pourboire ne peut être aboli sans être compensé par un relèvement des prix, équivalent nécessaire de l'augmentation de salaire à payer aux employés; mais il est pareillement clair que, toute désirable qu'elle puisse être en principe, un petit groupe d'hôtels ne saurait songer à introduire de lui-même et unilatéralement une réforme qui modifierait si profondément les bases de chaque établissement. M. Lutz conclut en recommandant l'acceptation de la proposition arrêtée par le Conseil d'administration dans sa séance de la veille.

Le Président donne lecture de cette proposition qui est le résultat d'une discussion de la question sous toutes ses faces et qui a la teneur suivante:

„La Société Suisse des Hôteliers n'est pas à même d'entrer en matière sur les propositions de la Société suisse des Voyageurs de commerce quant à l'abolition des pourboires; lors même qu'elle le voudrait, elle ne posséderait pas les compétences pour contracter, par la force d'une résolution de majorité, un engagement qui entraînerait une transformation si profonde du régime d'exploitation de l'établissement de chaque sociétaire. La suppression du pourboire, telle qu'elle est proposée par la Société suisse des Voyageurs de commerce, doit en conséquence être abandonnée pour le moment à l'initiative de certains groupes d'intéressés. Pour la Société Suisse des Hôteliers, la solution d'une manière générale de la question du pourboire ne rentre pas actuellement dans le domaine du possible; toutefois la Société continuera à s'intéresser comme par le passé à la solution pratique de la question.“

Le Président ayant demandé très spécialement si quelqu'un des assistants voulait formuler un avis contraire, et personne n'ayant pris la parole, la proposition est adoptée.

No. 8. Relativement à l'Exposition nationale projetée à Genève pour 1896, le Président rapporte qu'en décembre 1892 le Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture avait invité notre Société à prendre part à une conférence ayant pour but de poser les bases du projet; le Comité, estimant que l'industrie hôtelière ne pouvait se tenir à l'écart d'une entreprise semblable, répondit à une invitation du Comité genevois pour l'institution d'une grande commission nationale en désignant comme délégués MM. Ami Chessex (Territet), Henry Spahlinger et A. R. Armleder (Genève).

Le Président donne ensuite lecture d'une communication de M. Wegenstein, qui déclare que c'est pour la Société un devoir d'honneur de participer à cette exposition, en vue de laquelle la Société aurait à accorder un crédit égal à celui voté jadis pour l'exposition de Zurich; notre exposition devrait tenir compte des intérêts généraux de la profession; pareillement à ce qui s'était fait en 1883, elle comprendrait aussi des données statistiques et des représentations graphiques du régime des hôtels et de la circulation, propres à bien mettre en relief l'importance économique de ces facteurs. En outre il se justifierait de demander un subside fédéral.

M. de Gredig fils (Pontresina) a écrit également pour se prononcer en faveur d'une participation à l'exposition.

Le Président émet encore l'avis qu'en cas de participation de la Société, il ne faudrait pas s'en tenir rigoureusement au cadre de l'exposition de Zurich, mais faire quelque chose de mieux; il donne ensuite la parole à M. Chessex, désigné comme rapporteur.

Les collègues genevois ont tenu le 5 octobre une longue séance aux fins d'étudier la forme à donner à l'exposition hôtelière; la discussion une fois close, deux projets se trouvaient en présence: le premier, préconisé par 4 membres, consiste en une exposition analogue à celle de Zurich, mais complétée en ce sens que tous les locaux servant à l'exploitation d'un hôtel, cuisine, garde-manger, cave, bouteiller, chambre aux provisions, lingerie, buanderie, offices, cuisine de café, salle à manger, salons, bureau, chambre à coucher, chambre de bains, etc., devraient être installés et aménagés avec les derniers perfectionnements. Le second projet, appuyé par 8 membres, est semblable au premier, avec cette adjonction toutefois que les dits locaux seraient exploités comme restaurant modèle. Dans les deux cas, il faudrait trouver un bâtiment ad hoc bien placé ou construire un grand chalet pouvant contenir tous les locaux nécessaires. Mais avant de s'engager sur les détails, il importe que l'Assemblée générale se prononce d'abord en principe et décide ensuite auquel des deux programmes elle donne la préférence.

Le Président signale les difficultés inhérentes à une exposition avec exploitation, car il faudrait que tout y fût distingué et excellent. Le crédit voté pour l'exposition de Zurich se montait à fr. 6000, les dépenses réelles de la Société se sont élevées à fr. 5668, mais plusieurs membres qui exposaient des appartements pour leur propre compte, ont eu à supporter des frais très considérables.

M. Armleder est pour l'arrangement d'une „exposition vivante“, c'est-à-dire avec exploitation, mais croit qu'il faudra une subvention plus forte que pour Zurich.

M. Spahlinger est d'avis d'exploiter une chambre à boire (Weinstube) qui serait complétée par une annexe où l'on placerait les exposés statistiques et graphiques de l'industrie hôtelière.

Complétant les avis émis par les deux préopinants, M. Chessex déclare que si le projet d'„exposition vivante“ est adopté, on se propose de ne débiter, dans les locaux mis à la disposition de la Société, que des produits nationaux, tout au moins autant que ce sera possible; dans la „Weinstube“ p. ex. on ne vendrait que des vins suisses et l'on pourrait de cette façon couvrir en partie les frais assez notables de l'exposition. Pour le cas où l'on réussirait à trouver les personnes aptes à diriger un restaurant modèle, l'orateur pencherait pour l'installation non pas seulement d'une „Weinstube“, mais d'un restaurant complet.

M. Lutz rappelle les débats qui eurent lieu jadis sur la participation à l'exposition de Paris ainsi que le projet de chalet avec restaurant dirigé par M. Chessex, qui eut été d'un rendement fort avantageux, si la situation politique, à cette époque assez incertaine, n'en eût empêché la réalisation. Il a par conséquent toute confiance dans les idées de M. Chessex et des collègues genevois et donnerait la préférence à une „exposition vivante“ telle qu'elle vient d'être définie, d'autant que ce serait le meilleur moyen de faire connaître et de faire valoir les produits de notre sol qui, certes, peuvent rivaliser avec ceux d'autres pays; on pourrait aisément réunir les ressources nécessaires au moyen de bons de garantie.

M. de Grisogono (St-Maurice) croit que la caisse de la Société n'est pas en mesure de subvenir à des dépenses telles que l'exige l'exposition projetée; c'est pourquoi il propose de nommer une commission spéciale qui aurait à étudier les voies et moyens de trouver les capitaux nécessaires sans mettre trop fortement à contribution la fortune sociale.

Le Président fait observer que cette commission d'exposition existe déjà et qu'au besoin elle peut se compléter pour l'examen de cette question; résumant les débats, il conclut par la proposition „d'organiser une „exposition vivante“ soit sous la forme d'une „Weinstube“, soit, s'il est possible de trouver les organes aptes à le diriger, sous la forme d'un restaurant modèle, auquel cas on devra s'appliquer à faire valoir les produits nationaux, comme aussi à sauvegarder et favoriser les intérêts généraux de la profession.“

Il propose en outre „de voter un crédit provisoire de fr. 6000 et de charger la commission déjà instituée de prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise de la Société.“

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

No. 9. Comme lieu de réunion de la prochaine Assemblée générale on a proposé dans le sein de la Société: Interlaken, Olten et Berne; il est décidé de désigner Berne ou Interlaken.

No. 10. Le Président donne connaissance des résolutions prises par le Conseil d'administration:

- a) un formulaire de contrat d'engagement arrêté dans la séance du Conseil d'administration, sera imprimé et mis, au prix coûtant, à la disposition des membres de la Société, comme cela s'est pratiqué pour les formulaires de certificats;
- b) la première édition des formulaires de certificats étant épuisée, il en sera imprimé une seconde;

c) la liste des membres sera imprimée chaque année et envoyée à chaque sociétaire; le prochain tirage aura lieu vers la fin de l'année;

d) le projet d'un „Guide de la Suisse“ présenté par l'„Office des Etrangers“ de Neuchâtel, projet dont l'exécution pratique avait été d'emblée qualifiée de difficile, a déjà été traité par l'association suisse des bureaux d'étrangers qui liquidera également cette question.

MM. Berner et Tschumy parlent de l'occupation qu'il y aurait lieu de procurer au maître attiré de l'Ecole professionnelle, M. Briod, pendant les mois d'été durant lesquels l'institution est fermée et recommandent à leurs collègues de l'employer comme secrétaire d'hôtel.

M. Lang (Zurich) formule une réclamation contre l'administration des postes qui déclare les hôteliers responsables des envois de valeur que la poste distribue pour les voyageurs aux bureaux d'hôtels; il prie qu'on fasse des démarches pour dégager les hôteliers de cette responsabilité.

M. Lutz appuie cette réclamation et fait savoir qu'il s'est déjà plaint à ce sujet auprès de l'administration des postes, mais sans succès.

Il est décidé de charger le comité de transmettre, avec motifs à l'appui, cette réclamation à l'Administration des postes.

Après avoir remercié de leur infatigable activité les membres de commissions et les rapporteurs, le Président lève la séance à 1 heure et un quart.



In La Chaux-de-Fonds soll eine Filiale des Verkehrsvereins in Neuenburg errichtet werden.

Lugano. † Dr. Pasta, Besitzer des Hotels und der Bergbahn Monte Generosa, ist am 5. dies einem Schlaganfall erlegen.

Italien. Die mitteleuropäische Zeit ist mit dem 1. November in Italien eingeführt worden, indem die öffentlichen Uhren um 10 Minuten vorgezückt wurden.

Basel. Laut den Zusammenstellungen des Polizeidepartements haben während des verlassenen Monats Oktober in den Gasthöfen Basels 12.325 Fremde genächtigt (Oktober 1892: 10.483).

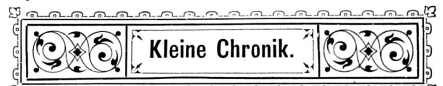
Paris. Der Unterausschuss für die Pariser Ausstellung von 1900 hat sich für das Marsfeld entschieden. Es ist fast sicher, dass der grosse Ausschuss dem Beschlusse beipflichtet.

Waadt. In Lausanne zirkuliert gegenwärtig eine Unterschriftenliste gegen die Einführung der mitteleuropäischen Zeit. Die Liste soll bei genügender Anzahl von Unterschriften dem Bundesrate vorgelegt werden.

Luzern. Ingenieur Imfeld und der bekannte Landschaftsmaler Weber sind von der Verkehrskommission vom Vierwaldstättersee mit der Herstellung eines Panoramas mit kombiniertem Alpenzeiger betraut worden.

Waadt. Die Lausanner „Tribüne“ meldet, ein Konsortium von Bankiers, Architekten, Ingenieuren und Unternehmern studiere lebhaft das Projekt einer Brücke, die in Lausanne den Platz Montbenon mit dem Chauderon-Platz verbinden sollte. Es sei Aussicht vorhanden, dass das Projekt zur Ausführung gelange.

Zürich. Nous lisons dans le „Journal de Cafetiers“, Genève: Le Comité de l'exposition industrielle a réservé à l'Association des hôteliers de Zurich l'aile sud-ouest du bâtiment de l'Exposition. La superficie en est de 730 mètres carrés. Une salle de dégustation pour les vins du pays sera jointe à l'exposition des hôteliers, en même qu'un débit des bières exposées.



Genf. Hotel und Pension Bel-Air ist aus dem Besitze des Herrn H. Goldstand Fils in denjenigen des Herrn Ch. Roth übergegangen.

Appenzel. Das Gasthaus auf dem Sintis ist von dem bisherigen Pächter, Herrn Dörig, um die Summe von 78.000 Fr. käuflich erworben worden.

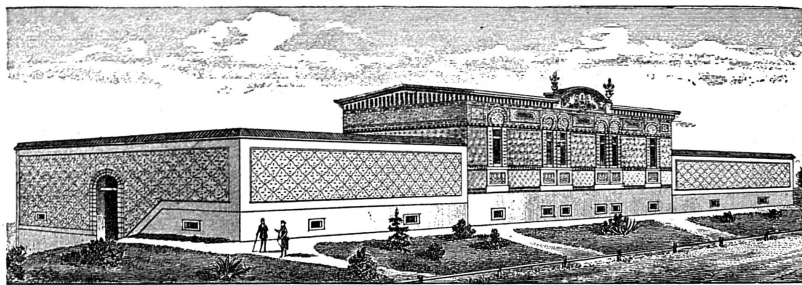
Luzern. Die Aktiengesellschaft Schimberg-Bad mit Sitz in Luzern ist, laut „Handelsamtsbl.“, infolge Konkurs von Amtswegen gelöscht worden.

Chaux-de-Fonds. Herr O. Défago, früherer Besitzer der Pension Ketterer in Clarens und derzeitiger Direktor des Hotel Belmont in Montreux, lässt in Chaux-de-Fonds unter dem Namen „Grand Hotel Central“ ein stattliches Hotel errichten. Eröffnung Saison 1894.

Davos-Platz. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 21. bis 27. Oktober: Deutsche 421, Engländer 353, Schweizer 126, Holländer 68, Franzosen und Belgier 9, Amerikaner 25, Russen 44, Diverse 65. Summa 1196. Davon waren Passanten 62.

Nizza. Das neue prächtige Riviera-Hotel auf Cimiez wird am 1. Dezember eröffnet. Erbaut wurde es von einer Nizzaer Bank, die es an die Compagnie internationale des Wagons-Lits verkaufte. Die Nizzaer Compagnie de Gaz kaufte das Théâtre français und baut an dessen Stelle die Elektrizitätswerke. Vom 1. Januar ab soll alles elektrisch erleuchtet werden. — Der Neue Garten, welcher an die Stelle des sogenannten Pavillons gekommen ist, wird zu Weihnachten dem Verkehr übergeben werden. — Die ganze Promenade du Midi am Meere entlang ist jetzt 4 Meter breit cementiert; ebenso ist auch die neue Kanalisation vollendet, berichtet man der „Hotel-Revue“ in Leipzig.

Hiezu eine Beilage. — Ci-joint un supplément.



Malaga-Kellereien Lenzburg

(Eidg. Zollniederlage)

von
ALFRED ZWEIFEL
LENZBURG & MALAGA

Grösstes Specialgeschäft
für legitime

Malaga Rothgolden (Eigene Marke)
Madeira — Jerez (Sherry) — Oporto
Marsala — Ebro Médoc — Cognac.

Sämtliche Flaschen-Etiquetten tragen obige Firma und Schutzmarke. — Versandt nach allen Ländern. — In Deutschland verzolltes Flaschenlager.
Diplom: Stuttgart 1890 für hervorragende Leistungen. — Diplom des königl. spanischen Hofes Madrid 1892.

Diplôme de 1^{re} Classe à l'Exposition Culinnaire, Zurich 1885.
Médaille à l'Exposition d'Agriculture, Neuchâtel 1887.

GRANDE MEDAILLE D'ARGENT à l'Exposition Nationale, Zurich 1883.

VINS DE NEUCHÂTEL & CORTAILLOD
ED. VIELLE
Propriétaire et Négociant à Neuchâtel - Suisse
MAISON A DIJON (Côte d'Or)
Entrepôt & Agence:
CHAMPAGNE PIPER H. LINDSIECK
Produits authentiques de la
GRANDE CHARTREUSE

VINS DE BOURGOGNE
et
BEAUJOLAIS
Ancienne maison
Vve JOSEPH FONTAGNY

Ed. Vielle & Cie
SUCCESEURS
(Côte d'Or) DIJON (Côte d'Or)

Freier Eintritt zur permanenten Ausstellung

ununterbrochen geöffnet von 7 - 1/2 Uhr
von Bade-, Closet-, Wasch-, Shampooing-, Toilette-,
Hotel-Küchen-Einrichtungen
und sämtlicher eigener Erzeugnisse der Küssnachter Lampen-
und Metallwarenfabrik G. Helbling & Cie.

Zürich 8 Stadelhofen 8 Zürich
358 Prospekte gratis und franko.




Antritt 25. Nov. a. c. **Zu verpachten** Antritt 25. Nov. a. c.

an junge, gewandte und cautionsfähige Wirtsleute ein
kleineres Hotel mit Café-Restaurant
(Billard)
in Cantons-Hauptstadt der deutschen Schweiz von 14000 Einw.
Completes Hotel- & Wirtschafts-Inventar ist vorhanden.
Anfragen, wenn möglich mit Photographie begleitet und
Bezeichnung des bisherigen Wirkungskreises, unter M. 171 S.
befördert **Rudolf Mosse in Zürich.** (M 3447 Z) 353

Hotel-Gouvernante-Directrice

Als Gouvernante générale oder Directrice sucht nach dem Süden eine Deutschschweizerin Stellung. Alter 25 Jahre, französisch und englisch sprechend, gross, mit hübscher Handschrift, mit den Bureau-Arbeiten vertraut. Prima Referenzen. Eintritt sofort. Offerten unter Chiffre H. 355 R. an die Exped. dieses Blattes. 355

MANUFACTURE D'ORFÈVRERIE EN MÉTAL BLANC
Garantie argentée au premier titre.
Spécialité d'installations d'Hôtels, Cafés, Restaurants.

ANCIENNE MAISON E. GLUKHER PÈRE
E. HARTMANN à Munich, Successeur
MAISON FONDÉE EN 1854
Diplôme d'Honneur à l'Exposition de Munich 1879. — Médaille d'Argent Leipzig 1883.
Premier Prix Gorlitz 1886. — Médaille d'Argent Leipzig 1887. — Médaille d'Argent Leipzig 1892.

Représentant pour la Suisse 354
Tules Glukher à Neuchâtel.

Vins fins de Neuchâtel
SAMUEL CHATENAY
Propriétaire à Neuchâtel
Médailles de 1^{er} ordre aux Expositions.
Marque admise dans tous les bons hôtels suisses.
Dépôt à Paris: J. Huber, 41 rue des Petits Champs.
Dépôt à Londres: J. & R. McCracken, 38 Queen Street City EC.

Ein junger Hotelier,
der drei Hauptsprachen mächtig, mit guten Zeugnissen versehen, sucht für kommende Winter-Saison Stelle als Sekretär. Alter 27 Jahre. Anfragen beliebe man unter Chiffre H. 356 R. an die Exped. d. Blattes zu richten. 356

★
SWISS CHAMPAGNE
BOUVIER FRÈRES
NEUCHÂTEL
Se trouve dans tous les bons Hôtels Suisses.

HOTEL
zu mieten oder kaufen gesucht
durch erfahrenen Fachmann, welcher während mehreren Jahren ein Hotel I. Ranges mit Erfolg selbständig geführt. Agenten ausgeschlossen. Ausführliche Offerten beliebe man an die Exp. d. Bl. zu richten unter Chiffre A. B. 379.

BILLARDS
von
F. MORGENTHAUER, Fabrikant in BERN
Telephon. Permanente Ausstellung Telephon.
von 42 bis 60 neuen Billards von Fr. 600 bis Fr. 2000
von 20 bis 30 ungeänderten Billards von Fr. 300 bis Fr. 700
Diverse andere Salonspiele. — Auswahl in sämtlichen Zubehörenden.
Illustrierte Kataloge, alle näheren Details enthaltend, gratis u. franco.
Reichth. — Tausch. — Reparaturen.
Medaillen in Zürich, Brüssel, Paris, Madrid etc. 188
Electriche Beleuchtung. Eigene Wasserkraft.

Carl Pfaltz, Basel
Spezialität: **Südweine**
Madeira
Sherry
Portwein
Malaga
Marsala
Capweine, Cognac
in grösster Auswahl.
Versandt in Flaschen und Gebinden, zu billigsten Preisen. 337



CORNAZ FRÈRES & C^{IE}
LAUSANNE
MAISON FONDÉE EN 1770
VINS DU PAYS ET ÉTRANGERS
SPÉCIALITÉ DE
VINS FINS VAUDOIS
Seuls concessionnaires du vin d'Yverne „Clos du rocher“
Médaille d'or à Paris 1889. 38

Hans Stickelberger
Ingenieur
BASEL
Eisenbauwerkstätte u. techn. Bureau empfiehlt seine
Rettungsleiter „Protektor“
für Hotels, Theater, Fabriken etc.
Vorzüge derselben:
Geschlossen, jedoch stets gebrauchsfähig.
Unbefestigt unzugänglich.
Sehr stabil. — Leicht zu handhaben.
Überall anzubringen ohne Verunstaltung der Gebäude.
Erster und einziger wirklich praktischer Rettungsapparat.
Solche Leitern sind am Hotel Schweizerhof in Neuchâtel sowie auch auf dem Redaktions-bureau der „Hotel-Revue“ zu besichtigen.
Eisenkonstruktionen und Blecharbeiten.
Geländerfabrikation.
Selbstthätige Kaminhülfe „Prometheus“.
Elektr. Weckerapparate und Hausleitungen.
Geschlossen. Offen.



Olzschmitte
Gliches
jeder Art für Handel und Industrie werden als Spezialität rasch, gut und preiswürdig erstellt im
ART. INSTITUT
ORELL FÜSSLI
in ZÜRICH
Bureau im Bären, 1. Stock.
Auf Verlangen werden Zeichnungen nach der Natur aufgenommen und Entwürfe geliefert.

Thonwarenfabrik Allschwil.
PASSAVANT-ISELIN, BASEL.
Englische Washout-Closets aller Art.
Unitas, Salute, Argo, Champion, Excelsior und Andere von anerkannt bester Construction.
Er, robt als von Kälte und Säure nicht leidend.
Grösstes Lager des Continents.
Automatisch spülende Closet-Einrichtungen.
Englische Toilette- und Wasch-Ständer für Villas, Hotels und Restaurants.
Toiletten-Tische, Toiletten-Einrichtungen aller Art. 1469
Englische Faience Badewannen aus einem Stück für Mineral- und andere Bäder.
Dutzende im Jahr an Hotel- und Private, Schwefel-, Salz- und Jodbäder geliefert.
Faience-Badewannen aus Kacheln mit Stufen.



Schweiz - England
über
OSTENDE-DOVER
Billigste schnelle Route.
Drei Abfahrten täglich.
Seefahrt: 3 Stunden.
Einfache u. Rückfahrkarte (30 Tage) von und nach den meisten Hauptstationen.

Seidene Ballstoffe

und Masken-Atlasse 65 Cts. per Meter

bis Frs. 23. 65, sowie schwarze, weisse und farbige Seidenstoffe von 65 Cts. bis Frs. 22. 80 per Meter — glatt, gestreift, kariert, gemustert etc. (ca. 240 versch. Qual. u. 2000 versch. Farben, Dessins etc.)

Seiden-Damaste von Frs. 2. 10—20. 50
 Seiden-Foulards „ „ 1. 50— 6. 55
 Seiden-Grenadines „ „ 1. 50—14. 85
 Seiden-Bengalines „ „ 2. 20—11. 60
 Seiden-Bastkleider p. Robe „ „ 16. 65—77. 50
 Seiden-Plüsch „ „ 1. 90—23. 65
 Seiden-Mask.-Atlasse „ „ 1. 95— 4. 85
 Seiden-Spitzstoffe „ „ 3. 15—67. 50
 etc. — Muster umgehend. 219

G. Henneberg's Seiden-Fabrik, Zürich.

Havana-Cigarren-Import
MAX OETTINGER
 BASEL

ZÜRICH ST. LUDWIG
 76 Bahnhofstrasse 76 (Elsass)



Fassungen jeder Art.
Glühlampen-Fabrik Hard
 Zürich
 versendet nur Lampen erster Qualität.

O. F. 55831. 197

Vertreter f. B.-el-Stadt, Basel-Land und das Wiesenthal:
Ritter & Uhlmann, Basel.



Flaschen-Korkmaschinen

Spühl-, Füll-, Verkapselungs-Apparate etc. neuester beschwährter Construction, Schlauch-Geschirre, Circular-Pumpen, sowie sämtliche Kellerei-Geräthe. 170



Mehrjährige Garantie solider Ausführung.
F. C. Michel, Frankfurt a. M.

Unbedingt

einzig

bewährt sich die Methode zur Vertilgung der **Wanzen, Schwabenkäfer und Mäuse etc.**

Unterzeichneter empfiehlt sich für Übernahme obiger Arbeit und garantiert schriftlich für jahrelangen, radikalen Erfolg, besonders für Wanzen. Dabei ist zu beachten, dass die Arbeit fast gar keine Störung verursacht und die Lokalitäten sofort wieder benutzt werden können. Ebenso können die betreffenden Materialien samt genauer Anweisung stets per Nachnahme bezogen werden. Dieses Mittel übertrifft das sogenannte Zacherlin in der Wirksamkeit 10 mal und behält diese gleiche Wirkung bei.

A. Egli, Chemiker

Untere Kreuzstrasse 24, Riesbach-Zürich.

Hoteliers, Wirthe und Angestellte

werden hiemit aufs Angelegentlichste eingeladen, sich gegebenenfalls ausschliesslich nachstehender Placierungsbureaus zu bedienen:

Placierungsbureau des Schweizer Hotelier-Vereins **BASEL.**
 23 Sternengasse
 Bureau-Chef: O. Amsler.

Placierungsbureau des Schweizer Wirthe-Vereins **ZÜRICH.**
 Löwenhof, Zähringerstr.
 Bureau-Chef: W. Bolleter.

Placierungsbureau d. Genfervereins der Hotelangestellten **GENÈVE.**
 Rue Gevray 4
 Bureau-Chef: Ch. Mössinger.

Placierungsbureau des Schweiz. Hotelangestellten-Vereins **LUZERN.**
 „Union-Helvetic“
 Bureau-Chef: H. Bieder.

Placierungsbureau d. Genfervereins d. Hotelangestellten **ZÜRICH.**
 Rennweg 53
 Bureau-Chef: J. Zureich.

Hotel-Direktor

mit prima Referenzen wäre geneigt die Direktion eines Hotels an der Riviera zu übernehmen. Offerten unter Chiffre H. 350 R. an die Exped. d. Bl.



295

Schweizerisches HOTEL-ADRESSBUCH

herausgegeben vom Schweizer Hotelier-Verein.

Enthaltend in beiden Sprachen das Verzeichniss sämtl. dem Fremdenverkehr dienenden Koteles, Pensionen und Kuranstalten der Schweiz nebst interessanten Details. Verfasst nach Mittheilungen der Kantonsregierungen und Angaben der Interessenten. Preis Fr. 3.50. — Zu beziehen durch das Offizielle Centralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins Sternengasse 23, Basel.

Hotel- und Restaurations-Herde

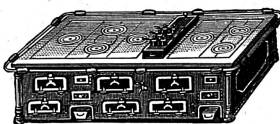
mit und ohne Wasserheizung sowie alle sonstigen

Back- und Bratapparate

liefert als Spezialität die

Erste Darmstädter Herdfabrik und Eisengiesserei
Gebrüder Roeder, Darmstadt.

450
 Arbeiter.



Tägliche
 Produktion
 65
 Kochherde.

Zwanzig erste Preise. — Zeichnungen, Preislisten gratis. 185

Comfortabel eingerichteter, neu renovirter Gasthof II. Ranges.
 In Mitte der Stadt und gegenüber von Post- und Telegraph. — Gute Küche.
 Mässige Preise.

Basel » HOTEL CENTRAL » Bâle
 Wildenmann Sauvage
 173
 Hotel de 2^{me} Ordre, nouvellement restauré. Au centre de la ville. Près la poste et le télégraphe.
 Cuisine soignée. Prix modérés. **G. Wehrle.**

Speise- und Weinkarten

in geschmackvoller Ausführung liefert prompt und billig
 Schweiz. Verlags-Druckerei, Basel.

Franz Leibenfrost & Co

WIEN
 (Gründung der Firma 1772)
 unterhalten seit 1886 in Basel ein Depot ihrer feinen österr. und ungar. Weine (wirklicher Ersatz für franz. Weine).
 Man verlange den Preis-Courant vom Generalvertreter für die Schweiz
W. Steinmann in Basel.

Die galvanoplastische Abteilung
 der Künzacher Lampen- und Metallwaren-Fabrik
G. Hebling & Cie., in Künzach b. Zürich
 versilbert, vernickelt, verguldet und reparirt
 Hotelgegenstände, Tafelzeuge, Bestecke etc.
 nach eigenem, durchaus erprobtem und bewährtem Verfahren, unter vollständiger Garantie.
 Permanente Ausstellung: Stadelhofplatz 8, Zürich I.
 326

Central-Stellenvermittlungs-Bureau

des Schweizer Hotelier-Vereins.

Offene Stellen:

Gesucht werden	Sprachen			Ort	Eintritt
	d.	frz.	engl. ital.		
1 Bufetdame	—	—	—	Montreux	15. Dezember
6 Restaurations-Kellner	—	—	—	Luzern, Montreux	Dezember
1 Keller-Lehrling	—	—	—	Basel	November
2 Köchinnen	—	—	—	Schweiz	sofort
1 Gouvernante-Directrice	—	—	—	Italien	sofort
1 Lingère	—	—	—	Belgien	November
1 I. Köchin	—	—	—	Schweiz	November
2 Kochlehrlinge	—	—	—	Schweiz	November
2 Kochfrüchtler	—	—	—	"	November

Eingeschriebenes Personal:

Personal	Alter	Sprachen			Eintritt
		d.	frz.	engl. ital.	
12 Officiers	19—30	—	—	—	November-oder später
12 Escarpentier	22	—	—	—	"
7 Concierges-Conducteurs	23—37	—	—	—	"
5 Haushalt.	36	—	—	—	"
2 Et.-Gouvernanten	21—42	—	—	—	"
3 Office-Gouvernanten	22	—	—	—	"
1 Unterportier	—	—	—	—	"
2 Buffetdamen	23—34	—	—	—	"
2 Saalfrüchtler	21—23	—	—	—	"
7 Rest.-Kellner	21—36	—	—	—	"
2 Zimmerkellner	20—36	—	—	—	"
15 Saalkellner	18—34	—	—	—	"
1 Kellerlehrling	17—20	—	—	—	"
1 Courrierkellner	24	—	—	—	"
2 Glätterinnen	32—37	—	—	—	"
3 Pâtisseries	23—52	—	—	—	"
30 Aides de cuisine	18—47	—	—	—	"
2 Kochlehrlinge	15	—	—	—	"
2 Zimmermädchen	13—37	—	—	—	"
12 chefs de cuisine	24—47	—	—	—	"
1 Koch-Restaurateur	22—38	—	—	—	"
4 Sekretäre	19—21	—	—	—	"
1 " -Volont.	19—21	—	—	—	"
1 " -Gehülfe	19	—	—	—	"
5 Buchhalterinnen	33—35	—	—	—	"
2 Rotisseurs	20	—	—	—	"
2 Kellner-Volontair	15	—	—	—	"
1 Oberkellner	28—33	—	—	—	"
1 Restaurationskellnerin	26—32	—	—	—	"
1 Küche-Volontaires	18	—	—	—	"
5 Cavistes	21	—	—	—	"
1 Gärtner	22	—	—	—	"
6 Geschäftsführer	30—38	—	—	—	"
1 Aide zur Ausbildung	20	—	—	—	"

Bürgerliches Bräuhaus in Pilsen

(gegründet 1842)



Flaschenbier-Dépôt: **CARL GOSSWEILER**
 Burgerstrasse 15, LUZERN.

Das Bier aus dem Bürgerlichen Bräuhaus in Pilsen, gegründet 1842, ist dasjenige Bier, auf dessen Güte, Reinheit und Schmackhaftigkeit einzig und allein der Welt Ruf des Pilsner Bieres beruht und sind die Interessenten gebeten, genau auf die Schutzmarke zu achten und dieses Bier nicht mit andern Erzeugnissen zu verwechseln.

SUPPLEMENT au N° 46 de l' "HOTEL-REVUE".

Deux journées sur les rives gracieuses du Lac de Neuchâtel.

Le vendredi 2 octobre, entre 4 et 5 heures du soir, la ville de Neuchâtel, célèbre par sa viticulture et son horlogerie, non moins que par ses établissements d'instruction pour le beau sexe à l'âge tendre, recevait la visite d'un groupe de citoyens qui, sous leurs parapluies largement déployés à défaut de bannières, faisaient des mines appropriées aux conditions météorologiques du moment; c'étaient ceux des membres de la Société Suisse des Hôteliers jouissant du privilège de mâcher préalablement aux autres sociétaires leur besogne dans l'Assemblée générale, en d'autres termes, ces Messieurs du Conseil d'administration.

Soit que les Neuchâtelois aient à leur service un saint qui leur veut du bien, soit que les visages renfrognés des visiteurs aient touché Jupiter pluvius, le fait est que pendant que ledit Conseil expédiait ses affaires dans une séance de trois heures d'horloge, le prénommé Jupin avait fermé tous ses robinets et donné un vigoureux coup de balai dans le firmament, de sorte que vers 9 heures du soir, les rayons argentés de notre satellite se mariaient aux ondes tranquilles du lac, tandis que toutes les montagnes se revêtaient d'une pénombre magique. A cette heure, le chiffre des hôtes avait considérablement grossi, ce qui explique les 25 couverts du souper de l'Hôtel Bellevue; la journée se termina dignement par une ou plusieurs parties de quilles *in corpore* au Cercle du Musée.

Le lendemain matin ce fut le tour du Comité de réception à fonctionner jusque vers les 10 heures, et à 10 3/4 heures précises, l'Assemblée générale s'ouvrait dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Quand on entre dans cette salle, on ne peut retenir un cri d'admiration à la vue des sculptures en bois qui ornent l'enceinte et dont la richesse et le caractère artistique sont tout à fait remarquables. Au cours des débats officiels relatés dans le procès-verbal (voir plus haut), et en outre des télégrammes d'excuse, le Président a donné lecture des deux dépêches ci-dessous, à chacune desquelles il fut immédiatement répondu :

Cologne, le 28 octobre 1893.

Salutations et serrement de mains aux assistants de l'Assemblée générale avec les meilleurs vœux pour la prospérité de la Société Suisse des Hôteliers.

Conseil de surveillance de l'Assoc. intern. des propr. d'hôtels:
Hoyer, Koh, Christoph.

Réponse: Nos sincères remerciements pour vos salutations et vœux; la réunion de la Société Suisse des Hôteliers vient justement de prendre des résolutions conformes aux intérêts de la profession. Döpfner.

Second télégramme :

Avec vous en pensée, envoi mes plus affectueuses salutations à tous mes chers amis et collègues.
Gustave Arras, Kaiserhof, Berlin.

Réponse: Merci de votre aimable message avec salutations de tout cœur des vieux amis et collègues de la Société Suisse des Hôteliers.

Liste des assistants à l'Assemblée générale:

Bâle-Ville:
MM. Berner, F., Hôtel Euler, Bâle.
Erne, M., Schrieder, Bâle.
Lutz, W., Kraft,
Müller, G., Restaurant gare badoise, Bâle.
Rey-Guyer, S., Hôtel du Faucon, Bâle.
Amsler, O., Rédacteur de l' "Hôtel-Revue", Bâle.

Canton de Berne:
Wieland, G., Hôtel Bernerhof, Berne.
Riesen-Ritter & Fils, Hôtel Bielerhof, Bienne.
Ruchti, Ed., Hôtel Victoria, Interlaken.
Waelly, A. & Fils, Grand Hôtel, Macolin.
Mattli, J., Hôtel du Faucon, Thoun.

Canton de Genève:
Armleder, A. R., Hôtel Richemond, Genève.
Bantlé, J., " d'Angleterre, Genève.
Burkhardt, D., " Métropole, " "
Mayer, " Beau-Rivage, " "
Sailer, Ch., " Poste, " "
Spahlinger, H., " du Lac, " "
Sütterlin, F., Pension Sütterlin, " "

Canton de Lucerne:
Döpfner, J., Hôtel St-Gothard, Lucerne.
Häefeli, R., " du Cygne, " "
Hauser, O., " Schweizerhof, " "
Richert, F., " Beau-Rivage, " "
Pesch, Th., Secrétaire, " "

Canton de Neuchâtel:
Breithaupt, H., Hôtel du Faucon, Neuchâtel.
Elskes, A., Bellevue, " "
Hafen-Muessli, " du Lac, " "
Kopschitz, O., " du Chaumont, Chaumont.
Kaufmann, J., " Poste, Fleurier.

Canton de Schaffhouse:
Müller, C., Hôtel Müller, Schaffhouse.

Canton de Schwyz:
Bon, A., Hôtel Rigi-First, Rigi.

Canton de Soleure:
Huber, J., Hôtel de la Couronne, Soleure.
Illi, K., Kurhaus, Weissenstein.

Canton de Thurgovie:
Lanker-Kobelt, Hôtel du Faucon, Frauenfeld.

Canton d'Unterwalden:
Cattani, E., Hôtel Tidlis, Engelberg.
Borsinger, C., Kuranstalt, Schönneck.

Canton de Vaud:
MM. Küssler, F., Hôtel des Salines, Bex.
Héritier, C., " Roy, Clarens.
Leibfried, H. G., " Beau-Site, Lausanne.
Pouillot, " du Grand Pont, " "
Raach, A., " du Faucon, " "
Ritter, E., " Gibbon, Lausanne.
Breuer, G., " Breuer, Montreux.
Emery, A., " du Cygne, " "
Müller, J., " d'Angleterre, Ouchy.
Tschumi, J., " Beau-Rivage, " "
Chessex, A., " des Alpes, Territet.
Reiss, F., " Montfleuri, " "
Schieb, J., Grand Hôtel, " "
Michel, E., " Vevey.
Riedel, A., Hôtel du Lac, " "
Schwarz, Ch., " du Pont, " "

Canton du Valais:
de Grisogono, J., Hôtel Grisogono, St-Maurice.

Canton de Zurich:
Baltischwyler, E., Hôtel Central, Zurich.
Boller, J., " Victoria, " "
Gölden, H., " de l'Épée, " "
Kracht, C., " Baur au Lac, " "
Kupper, E., " Habis, " "
Lang, L., " Zürcherhof, " "
Pohl, F. A., " Bellevue, " "

Les débats de l'Assemblée durèrent jusqu'à une heure et demie et certes personne n'en voudra à cette phalange laborieuse d'avoir immédiatement et directement mis le cap sur l'Hôtel Bellevue, où l'attendait sur une table richement décorée et à côté de chaque couvert un nouvel ordre du jour pour l'expédition duquel tous éprouvaient les meilleurs dispositions qu'on puisse imaginer. Rien d'étonnant d'ailleurs, quand on saura que le maître de céans, M. Elskes, n'avait rien négligé pour affirmer une fois de plus l'excellent renom de sa maison; aussi bien l'activité et l'animation dont chacun a fait preuve, lui auront prouvé de la façon la plus évidente qu'on savait apprécier à leur juste valeur ses aptitudes culinaires et organisatrices.

En outre des 52 participants à l'Assemblée générale, les hôtes ci-dessous assistaient au banquet: MM. Comtesse, Rob., Conseiller d'Etat, Neuchâtel.

Petitpierre-Steiger, " "
Jeanhenry, Conseiller municipal, " "
de Pury, Jean, " "
Bouvier, Ernest et Eugène, de la maison Bouvier Frères, Neuchâtel.
Bovet, Ed., commerce de vins, Neuchâtel.
Sam. Châtenay,
Cottier, représ. de la maison Mauler & Cie., Neuch.
Vielle, Ed., commerce de vins, Neuchâtel.
Wavre, de la maison Wavre & Co, Neuchâtel.
Glühker, J., Neuchâtel, représentant de la maison Hartmann, manufacture d'orfèvrerie, à Munich.
Jehle, Hôtel du Soleil, Neuchâtel.
Grelllet, Rédact. de la "Suisse Libérale", Neuchâtel.
Schuhlé, " de la "Feuille d'avis", " "

Voici le menu du banquet officiel :

DINER

servi le 23 Octobre 1893, à l'Hôtel Bellevue, Neuchâtel

à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliers.

MENU

Huitres d'Ostende
Potage fausse-tortue
Truite à la neuchâteloise
Gigot de chevreuil à la Médicis
Pâtés de foies gras de Strasbourg
Epinards à l'italienne
Bécasses rôties
Salade
Charlotte de pommes
Pâtisserie
Fromage, Dessert, Fruits.

VINS

Neuchâtel blanc sur lies (Edmond Bovet)
Beaune, Neuchâtel rouge 1890 (St. Châtenay)
Neuchâtel blanc 1881 (Wavre & Châtenay)
Neuchâtel rouge 1887 (Ed. Vielle)
Neuchâtel rouge 1884 (Schelling)
Chambertin 1885 (Ed. Vielle & Cie., Dijon.)
Champagne (Bouvier, Mauler, Giesler)

CIGARES

(Isoz Neuchâtel).

La carte du menu, œuvre de l'Institut artistique Orell Füssli à Zurich, renfermait dans une petite enveloppe fixée au carton, un bon pour trois livres d'images pour enfants, échéance à Noël, assurément un moyen de réclame fort ingénieux et venant très à propos.

La fabrique de chocolat Suchard — à vrai dire, ce n'est non seulement une fabrique, c'est toute une cité que l'établissement Suchard — que l'auteur de ces lignes a eu la bonne fortune de visiter le lundi de la cave au grenier et de droite à gauche ou inversement, avait également tenu à donner à chacun un souvenir aussi charmant que bien choisi; en effet devant chaque couvert se dressait une très jolie boîte de chocolats et il faut croire que cette aimable attention a trouvé le chemin des cœurs et des... poches, car après le repas, les mignons réceptacles avaient tous disparu.

Qu'on n'aille cependant pas s'imaginer que l'assistance se composait de muets, bien au contraire, on a beaucoup parlé. Le major de table, M. de Grisogono (St-Maurice), s'est acquitté de sa tâche peu

enviable d'une façon qui mérite toutes louanges, de sorte que si jamais on songe à créer une place de major de table fédéral, on pourra sans crainte proposer pour ces fonctions l'honorable de Grisogono, bien que parfois il ait donné la parole à qui ne l'avait nullement réclamée. La série des toasts est ouverte par M. Elskes qui, se faisant l'organe des collègues neuchâtelois, souhaite en termes chaleureux la bienvenue aux hôtes réunis en ce jour. A ce discours succède un morceau de musique joué par l'orchestre placé dans le vestibule, puis M. Döpfner, en sa qualité de président de la Société, remercie les Neuchâtelois de leur accueil au plus haut degré affectueux, salue les représentants des Autorités et porte son toast à la patrie, dans les beautés naturelles de laquelle on retrouve la source et le moteur de l'industrie hôtelière et dont le charme puissant facilite la lutte pour l'existence. Le troisième orateur est M. R. Comtesse. Conseiller d'Etat neuchâtelois; il fait l'éloge tout particulièrement des hôteliers, comme représentants et promoteurs de l'une de ces industries qui contribuent à relever la richesse d'une nation; il insiste sur le fait qu'au point de vue du confort, les hôtels suisses tiennent le premier rang parmi ceux de tous les autres pays, et rappelle que le canton de Neuchâtel est un de ceux qui se sont toujours opposés à tout ce qui pourrait amener un renchérissement de la vie et porter atteinte aux hôtels. Pour le pays, il importe extrêmement de ne pas éloigner les étrangers par des prix trop élevés; l'idéal de l'honorable Conseiller serait la transformation de la Suisse en un port franc, mais cette éventualité ne se réalisera malheureusement pas de longtemps. Les Neuchâtelois ne sont, il est vrai, pas en mesure de recevoir leurs hôtes comme l'ont fait les Français pour les Russes, toutefois leur sol produit diverses espèces de vins que l'orateur recommande au talent dégustatif des assistants.

M. Comtesse termine en disant que les Autorités ont le devoir d'accorder une attention bienveillante à l'industrie hôtelière, l'une des plus importantes du pays, sur quoi M. Berner (Hôtel Euler, Bâle), boit au maintien de cette bonne entente entre Autorités et hôteliers, tout en souhaitant qu'elle s'établisse ailleurs aussi pour le plus grand bien de tous les intéressés.

M. Jeanhenry, Conseiller municipal, montre comment les hôteliers suisses, grâce à leurs établissements modèles et à l'art accompli qu'ils mettent à recevoir et traiter les étrangers, font de ceux-ci des amis de la Suisse. M. Tschumi (Ouchy) exprime au Comité et spécialement au président la reconnaissance bien méritée de la Société et boit aux aspirations de celle-ci. M. de Pury, Conseiller municipal, signale le fait que l'industrie hôtelière rapproche les nations, que les hôteliers ont par conséquent une mission internationale et qu'il est très important que l'harmonie règne parmi eux; il désire qu'on engage un grand nombre d'étrangers, entre autres quelques rajahs indiens, à diriger leurs pas vers Neuchâtel. M. Pohl (Zurich) porte la santé des sociétaires et M. Chessex (Montreux) celle de papa Elskes, l'un des fondateurs de l'industrie des hôtels et le "doyen du métier".

Je ne m'étais pas trompé en supposant que l'allusion faite par M. Comtesse aux Russes en France pourrait bien être exploitée par un spirituel farceur; en effet, ne voit-on pas arriver au bout d'un moment un télégramme ainsi conçu:

Craignant que le port de Neuchâtel ne soit pas assez sûr contre les tempêtes, je reste à Toulon. Vivent la Suisse et les Hôteliers. Avellan.

Les discours se succèdent sans trêve et se terminent enfin par un hurra en l'honneur des femmes d'hôteliers, soutiens indispensables de chaque maison et qui bien souvent doivent jouer le rôle de paratonnerres entre leurs époux et les voyageurs. Pendant ce temps la soirée avançait et le soleil qui avait fait du 28 octobre une journée de mai, s'abaissait lentement vers l'ouest, inondant de ses rayons d'or la majestueuse chaîne des Alpes, un spectacle incomparable. Rarement l'occasion s'est présentée d'admirer dans une telle splendeur toutes ces cimes altières, depuis l'Eiger, le Moine et la Jungfrau jusqu'au Mont-Blanc. Les beautés immaculées, la pureté remarquable de ce panorama superbe dans tous ses détails, constituent pour la ville de Neuchâtel une réclame de qualité exceptionnelle.

Les maisons de commerce en vins ont eu aussi une idée fort heureuse en offrant leurs meilleures marques, dont l'unique défaut est de ne pas être assez connues ou pas assez appréciées. A présent, revenons à nos moutons, pardon, à notre programme.

Quelqu'un a-t-il jamais vu ses pensées intimes soumises à une métamorphose aussi brusque, que ce fut le cas ce samedi soir? Tout à l'heure en extase devant un panorama sublime surmonté de la coupole azurée des cieux et maintenant dans le séjour des ombres, dans les... catacombes de Neuchâtel! Quoi, direz-vous, Neuchâtel et des catacombes? Mais certainement, un labyrinthe souterrain, un ossuaire, un bruit sourd, sinistre, des points lu-

mineux en mouvement, une odeur de moisi, voilà ce qu'on voit, entend et respire dans les catacombes neuchâtelaises, avec cette seule différence, que l'odeur de moisi est une odeur de cave, le bruit sourd, sinistre, des coups de marteau sur des bouchons, les ossements entassés, des bouteilles de champagne, en un mot, les catacombes sont les immenses caves voûtées de MM. Bouvier Frères. L'horreur de cette description n'est surpassée que par l'art consommé avec lequel ces messieurs ont su transformer leurs caves en un éden. La collation servie à la lumière de quelques centaines de chandelles (non, c'étaient des bougies) remettait en mémoire une des fêtes des Mille et une Nuits. A l'extérieur rien ne transpirait de cette solennité subterrestre. Après avoir entendu l'instructif exposé de MM. Bouvier sur la préparation du champagne et vu à l'œuvre tout le personnel de la maison, plus d'un assistant a dû penser: est-il possible qu'on puisse vendre si bon marché un produit qui exige trois ans et de fréquents remuages avant d'être propre à la consommation et dont chaque bouteille ou plutôt son contenu ne demande tout au plus qu'un quart d'heure pour disparaître à tout jamais? De ce fait, il y a deux conclusions à tirer: ou bien que MM. Bouvier augmentent leurs prix ou bien, ce qui serait infiniment plus sage, qu'ils conservent les anciens prix et fassent les bouteilles deux fois plus grosses. Avis à qui de droit!

Tout bien vu, entendu et dégusté, on remonte à la surface du globe, chacun serrant sous le bras, vu la minime envelopure des poches, une photographie représentant le chantier d'expédition en pleine activité. Pour les ouvriers, obligés par cette visite à prolonger la durée normale de leur travail, on avait organisé une collecte qui a produit environ Fr. 50. Après quoi, la joyeuse compagnie se réunit à l'Hôtel du Faucon, chez M. Breithaupt, qui met toute sa science à l'œuvre aux fins de restaurer les estomacs et de faire passer à chacun une soirée aussi agréable que possible.

Le lendemain à 9 heures précises, on se retrouvait devant l'Hôtel du Lac pour la course aux Gorges de l'Areuse. A vrai dire, les rangs s'étaient déjà bien éclaircis, néanmoins la troupe comptait encore 30 hommes valides. Faute de place, nous devons nous borner à donner un simple résumé de cette excursion. Temps splendide, course ravissante le long du lac, à gauche le panorama des Alpes, à droite les vignobles aux céps dorés. La promenade aux Gorges fut des plus intéressantes et fort animée le pique-nique arrangé au milieu de blocs et de voûtes rocheuses; puis, pour terminer, un excellent dîner à l'Hôtel des Bains de Chanéaz, tenu par M. Ringier.

On revint en ville assez à temps pour prendre le coup de l'étrier sous la forme d'un café exquis, préparé par M. Hafen à l'Hôtel du Lac; ensuite, chacun s'introduit entre les dents un rouleau de tabac plus ou moins bien allumé et une heure plus tard les trains amenaient tout le monde, sauf le rapporteur.

Quelqu'un qui n'eût pas reculé devant les deux heures de montée à Chaumont et se fut joint à nous (M. Kopschitz et mon humble personne), aurait été bien récompensé de sa peine, car peine c'était après les travaux variés de la journée et de la veille; le lendemain, un lever de soleil dans toute sa beauté; une mer de brouillards dérobe la plaine à nos yeux, mais une vue, un panorama qui peut rivaliser avec ceux de points plus élevés de la Suisse centrale! J'ai exprimé à M. Kopschitz, propriétaire de l'Hôtel du Chaumont, ma gratitude infinie de m'avoir entraîné jusque dans son domaine aérien. C'est sans doute seulement la distance, peut-être aussi la saison avancée et surtout l'incertitude du temps, qui auront engagé les quatre organisateurs de la fête à préférer une visite des Gorges de l'Areuse à une course à Chaumont, car toute réussite qu'ait été la première, une excursion à Chaumont eût présenté plus de charme encore. Une autre fois peut-être, quand le 1893 aura vieilli!

Ce serait de l'ingratitude noire de terminer ce compte-rendu sans tresser une couronne à ceux qui, avec autant de dévouement que de désintéressement, ont organisé ces belles et intéressantes journées; que MM. Elske, Hafen, Breithaupt et Kopschitz veuillent donc accepter ici l'expression de notre plus profonde reconnaissance; ils l'ont bien méritée, car, grâce à eux, chacun de leurs hôtes a emporté et gardera un souvenir très agréable de la joyeuse réunion de Neuchâtel.

Pour la réussite de la fête vous vous êtes mis à quatre, mais aussi en quatre.

„Die Geldgier des Schweizers.“

(Schluss.)

Dem „Bund“ gingen in Bezug auf den in letzter Nummer unter obigem Titel reproduzierten Artikel, nachstehende Korrespondenzen zu:

Nürnberg, 6. Oktober 1893.

Geehrte Redaktion!

Soeben lese ich in Ihrer Nr. 269 den Aufsatz „Die Geldgier der Schweizer“ und stimme mit Ihnen überein, dass es mindestens sehr übereilt und unüberlegt ist, Erfahrungen unangenehmer Natur, welche man auf einer noch dazu flüchtigen kurzen Reise

in Gasthäusern, einigen wenigen Läden oder mit Dienstleuten, Kutschern, Barbieren gemacht hat, als ausschliessliche Unterlage für die Beurteilung eines ganzen Volkes zu wählen. Das erinnert immer wieder an die alte Anekdote von dem Engländer, welcher, in Boulogne übernachtend, morgens in sein Reisetaschenbuch schrieb: „Die Franzosen stottern, sind dumm und rothaarig.“ So beschaffen war nämlich der ihn bedienende Kellner. Ich habe die Schweiz zehn Jahre lang bereist und kann sagen, dass ich nur mit dankbaren Gefühlen an ihre behaglichen Gasthäuser voll musterhafter Ordnung und Reinlichkeit, mit ihren freundlichen Wirtsleuten und bescheidenen, aufmerksam, geräuschlos und flink bedienenden Mädchen zurück denken kann. Ich stehe nicht an, das schweizerische Hotelwesen, was Güte der Leistung und Billigkeit anbetrifft, als dem deutschen bedeutend überlegen zu erklären. Freilich muss man sich „auskennen“.

Es ist leicht denkbar, dass ein landfremder Reisender in ein Hotel gerät, welches für seine Verhältnisse etwas zu hochklassig ist und dass der mit unansehnlichem Gepäck auftretende Gast das hochgelegene Zimmer und das allerdings glänzend servierte bescheidene Frühstück mit schwerem Gelde zahlen muss; das passiert aber nicht nur in Zürich oder Genf, sondern auch im billigen München und gemittelten Stuttgart, von Berlin und Hamburg ganz abgesehen. Derselbe Reisende hätte aber in einem dicht daneben liegenden anständigen Gasthof um das halbe Geld vortrefflich wohnen und speisen können; aber, wie gesagt, „auskennen“ muss man sich. Ich nahm oft zu meinem Erstaunen wahr, dass man in Schweizer Dörfern, welche ganz abseits vom Touristenverkehr liegen, für ein lächerlich billiges Geld ein Logis, eine Verpflegung bekam, wie man sie in mancher norddeutschen Mittelstadt vergeblich für den dreifachen Preis suchen würde. Was bietet ein schweizerischer Frühstückstisch für 1 Fr. und was ein deutscher für 75 Pfg. bis 1 Mk.?

Ob man in deutschen Bädern oder an Plätzen mit starkem Fremdenverkehr so gar billig einkauft, oder ob daselbst Dienstmänner und Kutscher von so rührender bescheidener Biederkeit sind, will ich dahingestellt sein lassen. Ich glaube, dass sich dergleichen Dinge überall gleich bleiben. Gleiche Verhältnisse erzeugen gleiche Menschen.

Ein ganzes Volk vom Eisenbahnwagen oder Hotel-fenster aus beurteilen zu wollen, ist lächerlich und wenn man, nach einem guten alten Sprichwort, mit einem Menschen erst einen Scheffel Salz aussessen muss, um ersteren gründlich kennen zu lernen, so werden wohl bis zur richtigen Beurteilung eines ganzen Volkes mehr denn zehn Scheffel nötig sein. Ich persönlich rechne es mir zur Ehre, so manchen wackern deutschen und wälschen Schweizer meinen Freund nennen zu dürfen und in so mancher schweizerischen Familie ein gern gesehener Gast zu sein.

Unangenehm berührt allerdings oft den Reichsdeutschen in der Schweiz, und zwar öfter in den deutschen als in den französischen Kantonen, eine gewisse zur Schau getragene Abneigung gegen alles Deutsche, wo hingegen alles Französische weit über Gebühr verhimmelt wird. Diese Erscheinung ist um so rätselhafter, als der gründliche geschichtliche Unterricht in den Schweizer Schulen ja voraussetzen lässt, dass auch das heutige Geschlecht weiss, wie am Ende des vorigen Jahrhunderts die grosse französische Republik die kleine helvetische Schwester behandelt hat; wie sie den arglosen Schweizern mit den honigstüssesten Freundschaftsbeteuerungen auf den Lippen, Taschen, Ställe und Scheuern leerte und dem zuletzt ob den unaufhörlichen Bedrückungen empörten und aufständischen Volke mit Mord und Brand eine furchtbare Geißel wurde. Man sollte doch meinen, dass solche Ereignisse nicht so schnell im Gedächtnis eines Volkes voll Vaterlandsliebe und Ehrgefühl verblasen sollten.

Eine vollständig vorurteilsfreie Auffassung deutscher Verhältnisse fand ich fast nur bei Männern oder Frauen, welche längere Zeit in Deutschland gelebt hatten. Ebenso habe ich die Erfahrung gemacht, dass Deutschen, welche längere Zeit in der Schweiz gelebt hatten, dieses Land zur zweiten Heimat geworden war und dass Landsleute, welche gleich mir öfters die Schweiz besuchten, auch ganz so, wie ich, Land und Leute lieb gewonnen haben.

Es soll mich freuen, geehrte Redaktion, wenn diese anspruchlosen Zeilen Ihren Landsleuten die Ueberzeugung beibrächten, dass es auch Deutsche gibt, welche das schöne Schweizerland und seine wackern Bewohner gerechter beurteilen, als jener Herr mit der „Geldgier“. Ergebenst A. I.

Aus Interlaken schreibt man dem „Bund“ (um zu beweisen, dass anderwärts die Anforderungen an die Geldbörse der Reisenden noch grösser sind als in der Schweiz): „In Deutschland und speziell in Oesterreich ist die Sitte oder Unsitte eingeführt, dass in den Restaurants für die kleinste Zehrung

1. dem „Zahlkellner“
2. dem „Speisekellner“ und gewöhnlich noch
3. dem „Weinkellner“, dem Buben, der nur für das Getränke zu sorgen hat, Trinkgelder zu entrichten sind; so weit haben wir es in der Schweiz denn doch noch nicht gebracht!

„Ferner: In Karlsbad in Böhmen serviert in einem „bessern“ Restaurant in der Nähe des Post-

gebäudes der Sohn des Wirtes und Eigentümers als „Speisekellner“ und steckt unverföhren die Kupfer- und Nickelstücke ein, die ihm die Gäste gewohnheitsmässig geben, trotzdem er im Geschäfte selbst beteiligt sei und gar nicht in bedrückenden Verhältnissen leben soll. Derselbe mag etwa 40 Jahre alt sein und habe Familie.

„Ich glaube nun, dass in der Schweiz ein Wirtsohn sich schämen würde, im eigenen Geschäft Trinkgelder anzunehmen.“

„Dass keine Reise verhältnismässig teuer zu stehen kommt als eine Reise am Rhein, wird auch Ihnen bekannt sein.“

* * *

In einem auf diese Angelegenheit Bezug habenden Briefe aus Montreux wird der Vorschlag gemacht, der Schweizer Hotelier-Verein möchte ein Bureau errichten, welches die Klagen von Touristen, begründete und unbegründete, untersuchen würde; so könnte allseitig geholfen werden. Dieser Gedanke gefällt uns gut, bemerkt hiezu der „Bund“.

»*«

Internationaler Verein der Gasthofbesitzer.

Dem Protokoll der Sitzung des Aufsichtsrates und der vereinigten Kommissionen dieses Vereins entnehmen wir: Seit der 22. Generalversammlung (3. Juni 1893) ist die Mitgliederzahl von 815 auf 870 gestiegen und hofft man bis zum Jubiläumfest des 25-jährigen Bestehens des Vereins (Juni 1894) die Zahl 1000 zu erreichen. Das Stellenvermittlungsbureau hatte im Jahre 1892 2370 Stellenangebote und 10,592 Stellengesuche; während der Zeit vom 1. Jan. bis Ende Oktober 1894 2202 Stellenangebote und 9722 Stellengesuche. Wie viele davon vermittelt wurden, ist nicht gesagt. Seit April bis Oktober d. J. hat der Verein 56 Auszeichnungen an treu dienende Angestellte verliehen, nämlich 14 goldene Uhren, 6 silberne Medaillen, 6 silberne Brochen, 11 bronzene Medaillen, 7 bronzene Brochen und 11 Diplome. Im Ganzen wurden bis jetzt 700 Angestellte prämiert. Das Vereinsvermögen bezieht sich auf rund 60,000 Mark. An Unterstützungen wurden 1464 Mk. verausgabt. Für das Vereinsorgan wurde ein ständiger Redaktor engagiert. Für die Fachschule des Herrn Radunsky in Frankfurt wurde für das Jahr 1894 eine Subvention von 1500 Mark bewilligt. Gegen die Einführung einer deutschen Reichssteuer macht der Verein mit allen ihm zu Gebote stehenden Mitteln Front und petitioniert diesbezüglich an den Reichstag.

»*«

Brunnen. † Einem Nekrolog des „Luz. Tagbl.“ für Hr. Fridolin Fassbind sel. entnehmen wir: „Der Tod hat nach längerer Krankheit einen wackern Bürger und hervorragenden Industriellen unerwartet rasch aus unserer Mitte gerissen, den Hr. Ratsherr Fridolin Fassbind zum „Waldstätterhof“ in Brunnen. Seine Mitbürger beehrten ihn wiederholt mit den Beamtungen der Gemeinde, mit der Stelle eines Kantonsrates und eines Mitgliedes des Bezirksrates. Nachdem er lange schon das „Hotel Rössli“ mit grossem Erfolg geführt, begann er im Jahre 1869 den Bau des jetzt in glänzender Blüte stehenden Hotels „Waldstätterhof“. Der umsichtigen Leitung ist es wohl ebensowohl zuzuschreiben, wie der prächtigen Lage, dass dieses Hotel jetzt eines der ersten am ewig schönen See der Urschweiz ist. Der Name des Herrn Fassbind ist weit herum bekannt; der treffliche Mann hat seine Freunde und Bekannten in ganz Europa; was aber noch schöner klingt an seinem offenen Grabe; er hat wohl sehr wenige Feinde, vielleicht, wenn er auch Gegner hatte, doch gar keine Feinde. Seine freundliche, friedliche Gesinnung, seine noble Denkweise, seine überaus grosse Wohlthätigkeit öffneten ihm alle Herzen. Ruhig und friedlich, nach einem segensreichen Leben ist er hinübergeschlummert in jene Welt, aus der wir nicht wiederkehren; aber im Gedächtnis der Zurückgebliebenen wird er fortleben als ein braver Mann, der viel schönes und gutes geschaffen und dem eben darum die Krone des ewigen Lebens nicht fehlen wird. Er ruhe im Frieden!“

Zur Trinkgeldfrage. Der Zentralvorstand des Vereins Schweizerischer Geschäftsreisender macht in letzter Nummer seines Organs, „Merkur“, zu dem vom Schweizer Hotelier-Verein gefassten Beschlusse, die Eingabe der Trinkgeldabschaffung betreffend, folgende Bemerkung:

„Wir glauben nicht, dem Beschlusse des Schweizer Hotelier-Vereins den Sinn geben zu sollen, dass die betreffenden Verhandlungen keinen fördernden Einfluss auf die Trinkgelderfrage gehabt haben. Wir behalten uns vor, unser Programm weiter zu entwickeln, sobald wir uns in der Angelegenheit genau orientiert haben werden.“

Uetlibergbahn. Diese Bahn beförderte im Oktober noch 4181 Personen gegen 2546 im Vorjahr und vereinnahmte 5066 Fr. gegen 3344 Fr., die Totalerlöse betragen 5212 Fr. gegen 3422 Fr. Seit dem 1. Januar belaufen sich die Einnahmen auf 87,956 Fr. gegen 77,482 Fr. im Vorjahr; die Besetzung beträgt somit 13.5 Prozent.

Bern strebt die Errichtung einer Bahn auf den Gurten an und macht dafür günstige Rentabilitätsberechnungen.